

Découvrez le futur Centre culturel du Pays de Nay



Nos photos (esquisse du projet : phase conception et maquette).
Le Centre culturel, situé en haut de la place Marcadiou à Nay, comprendra une médiathèque et un cinéma de deux salles, avec un espace d'accueil et d'activités fédérateur.

Le concours d'architecte pour le projet est attribué. Le Centre culturel sera un lieu de vie et d'animations culturelles du territoire. Outre les services culturels qu'il rendra, ce sont aussi les habitants, les acteurs associatifs du territoire, le monde scolaire... qui pourront en faire un espace de rencontres, d'échanges et d'activités partagées.

Lire pages 6 et 7.



ZOOM SUR LES SERVICES La Direction Finances- Commande publique

Deuxième volet sur les services de la CCPN : la Direction Finances-Commande publique. C'est elle qui assure la gestion financière, la comptabilité et les procédures de la commande publique. p. 3

« TERRITOIRES D'INDUSTRIE » Un pôle technopolitain

La CCPN participe au programme Territoires d'industrie lancé par l'État. Parmi les projets en cours : la création d'un pôle technopolitain et le développement d'Aeropolis, en binôme avec les industriels. p.8

LES GENS D'ICI Ils innoveront

Ils ont des idées et du talent, ces gens d'ici qui créent et innoveront. Rencontres avec deux d'entre eux qui occupent une place remarquable dans l'industrie et les travaux publics. p.11

PATRIMOINE Les fours à chaux de Montaut et Arros

Issus d'un passé encore récent, les vestiges des fours à chaux témoignent d'une intense activité à la fois industrielle et commerciale. p. 12

ENVIRONNEMENT-DÉCHETS
Nouveaux projets, nouvelles filières Pages 4 et 5

Édito

TOUJOURS EN AVANÇANT !



Vous découvrez en photo de Une les visuels du projet de Centre culturel, à Nay, qui comprendra

une médiathèque et un cinéma. Il s'agit du projet en phase esquisse. Les élus vont travailler, ces prochaines semaines, sur l'avant-projet sommaire (APS), puis sur l'avant-projet définitif (APD).

Le concours d'architecte est donc attribué. Le projet entre à présent, pour deux ans, dans sa phase de réalisation.

Le Centre culturel constituera un nouveau service essentiel et très fédérateur pour la vie culturelle et sociale de notre territoire.

Nous ajoutons également une nouvelle pièce à nos services et à notre cadre de vie : l'Espace de vie sociale. Là encore, notre volonté est d'en faire un espace de rencontres et d'échanges, toutes générations confondues.

En parallèle, nous continuons d'avancer sur le plan économique. Vous verrez que dans le cadre du programme « Territoires d'industrie », nous lançons plusieurs projets, en collaboration avec les industriels et les territoires alentour. La zone d'Aeropolis va, ainsi, occuper un rôle premier dans l'accueil des entreprises et les hautes technologies.

La protection de l'environnement est aussi l'une de nos priorités, avec l'extension de la déchetterie de Coarraze, ou encore les opérations de valorisation, par compostage, des déchets verts.

Un autre exemple du dynamisme de notre territoire ? Allons à la rencontre de « ces gens d'ici » qui prouvent leurs talents en innovant.

Vous trouverez également dans ce numéro les informations utiles sur les finances de la Communauté de communes.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN

PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 055961 11 82
Fax : 055961 93 77
contact@paysdenay.fr
www.paysdenay.fr



Directeur de publication :

Christian Petchot-Bacqué

Avec la participation de la Commission Communication

Conception et rédaction : TEXTO publications

Crédit photo : Transpresse.

Impression : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne 64160 Morlaàs

Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé).

Émissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.

Dépôt légal novembre 2019



Budget

Développement et équilibres budgétaires



Comment sera compensée, pour les collectivités, la disparition des ressources de la taxe d'habitation ? L'incertitude demeure.

Michel Cassou, vice-président de la CCPN, en charge de l'Administration générale, des Finances et personnel fait le point sur le budget 2019. Avec, en filigrane, les interrogations sur la prochaine réforme de la fiscalité locale.



CARACTÉRISTIQUE DE CE BUDGET ?

- Dans un contexte budgétaire général et national pas toujours favorable, nos fondamentaux financiers sont sains. Ce qui nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition des différentes taxes. Il n'empêche que plusieurs interrogations demeurent à propos de nos deux recettes principales : les dotations de l'État et de compensation de la taxe d'habitation.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT CONTINUENT DE DIMINUER ?

- On a perdu 40 à 45 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) durant ce dernier mandat. Mais la baisse s'est arrêtée.

ET POUR LA TAXE D'HABITATION ?

- C'est le grand flou. On sait juste que 80 % des assujettis ne vont pas la payer cette année ou l'année prochaine. Elle serait totalement supprimée d'ici 2022. Pour les collectivités, la taxe d'habitation constitue une grande partie des ressources. L'État s'est engagé à verser une dotation qui devrait assurer le même niveau de recettes. C'est toujours le même débat sur la réalité de

cette future compensation... Mais c'est une évolution qui conduit à dépendre de Bercy. Ce qui pose un problème de fond.

LEQUEL ?

- Pour une collectivité, la fixation des taux est un acte politique fort qui, au final, engage les élus devant leurs électeurs. Et marque leur choix de gestion et de développement de leur territoire. Si on voulait enlever aux collectivités de France la capacité de décider, on ne s'y prendrait pas autrement. Et devenir dépendant de Bercy qui décidera du montant alloué, n'est pas rassurant.

CÔTÉ TRAVAUX, UN GROS CHANTIER : LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

- Nous lançons l'exécution du schéma directeur pour le renforcement ou la création du réseau d'eaux pluviales. Le coût s'élève à plus de 2 millions d'euros. Nous assurerons le financement, sans taxe nouvelle pour cette année.

VOUS AVEZ EN COURS DES PROJETS IMPORTANTS ET ASSUMEZ DES COMPÉTENCES QUI VONT ENTRAÎNER DES CHARGES NOUVELLES.

- Le Centre culturel, le Soulor n'auront pas d'impact sur ce budget 2019. Les dépenses de fonctionnement du Centre culturel n'interviendront qu'à partir de 2021/2022. Pour le Soulor,

le projet (installations pour accueillir le tourisme, valoriser l'agro-pastoralisme et les randonnées) est en phase préparatoire : donc pas d'impact immédiat, là non plus. Quant aux travaux liés à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence transférée à titre obligatoire aux intercommunalités, ils seront financés par une taxe correspondante votée en septembre 2018.

RESTE LA TECHNOPÔLE AEROPOLIS

- La création de ce pôle technopolitain (lire notre dossier en pages 8 et 9) est un très beau projet qui correspond particulièrement à la première compétence de la CCPN : l'économie. Il va s'étaler sur plusieurs années. Donc pas d'incidence non plus sur le présent budget.

COMMENT VONT SE PRÉSENTER LES ANNÉES À VENIR ?

- Elles seront plus difficiles sans augmentation de la dotation de l'État. Comme je l'ai dit, à partir de 2021/2022, nous aurons à assurer de nouvelles charges de fonctionnement. Et donc à travailler sur des emprunts.

Budget de fonctionnement :

22 089 734 €

Budget d'investissement :

14 279 405 €

Le détail du budget est disponible sur le site de la CCPN

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT du Pays de Nay a été approuvé

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), arrêté par le Conseil communautaire du 17 septembre 2018, a achevé sa phase de consultations officielles après une enquête publique qui s'est déroulée du 11 mars au 12 avril 2019. Le projet a été amendé pour intégrer les remarques des personnes publiques et de la population. Il a été approuvé par le Conseil communautaire du 24 juin 2019. Il est opposable aux documents d'urbanisme communaux et aux gros projets d'aménagement depuis le 12 septembre 2019.

Les conclusions du commissaire enquêteur et le dossier du SCoT approuvé sont disponibles sur le site internet de la Communauté des communes www.paysdenay.fr, rubrique Vivre/Urbanisme.

17 sept.
2018

Arrêt
du
SCoT

Automne - Hiver
2018

Consultation
des personnes
publiques

Printemps
2019

Enquête
publique

24 juin
2019

Approbation

12 sept.
2019

Document
exécutoire

Zoom sur les services de la Communauté de communes

2 - La Direction Finances-Commande publique

Gérer, contrôler, anticiper

Le développement de la CCPN l'a conduite à une organisation nouvelle de ses services. Après la DRH (voir Les Infos n°39. Mars 2019), ce deuxième volet présente la Direction Finances-Commande publique.

Un service essentiel dans le développement de la Communauté de communes.

Ce service assure une triple responsabilité :

- assurer la bonne gestion financière de la Communauté de communes
- enregistrer les flux financiers au travers de la comptabilité
- suivre et sécuriser les procédures de la commande publique.

Quelques chiffres qui illustrent bien le travail de ce service. Pour les Finances, c'est un budget principal et 14

budgets annexes à établir et à gérer, pour 65 millions d'euros au total.

Pour la partie comptable, ce sont 17 000 écritures qui ont été traitées l'an dernier. Enfin, le service a eu à gérer 25 procédures d'appel public à concurrence en 2018. Le tout dans un cadre de réglementation complexe et de contrôles externes. Côté technique, le service est désormais rompu à la dématérialisation des procédures et des échanges.

Laurence Bermond « Traduire financièrement les orientations de la Communauté »

Laurence Bermond est directrice du service Finances-Commande publique, depuis 2010, service qui a été réorganisé en 2018. Un service au cœur du fonctionnement de la Communauté puisqu'il établit, gère et contrôle les budgets, accompagne les autres services et veille à la conformité de la commande publique.

Pour les élus, c'est aussi un précieux outil d'information et de décision.

VOTRE SERVICE S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS AXES

- Ce sont trois axes vitaux pour une collectivité : la gestion financière, l'enregistrement des flux financiers et la sécurisation juridique des procédures de commande publique.

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES, QUE VOUS ÉTABLISSEZ, TRADUISENT LES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

- En effet, c'est la traduction, en chiffres, des décisions politiques des élus. Mais cette traduction nécessite, évidemment, de multiples réunions, en amont, avec le Président, le Directeur général des services, les élus de la Commission Finances, les autres commissions... Il s'agit de définir les priorités, les possibilités financières et d'effectuer les montages budgétaires.

VOS LIENS AVEC LES SERVICES ?

- Nous accompagnons les services dans leurs projets. Pour les finances : montage et suivi budgétaire, suivi de la trésorerie. Pour la commande publique : définition des

besoins, choix et mise en œuvre des procédures, (suivi en cours de consultation, attribution des marchés, notification)...

... ET AVEC LES ÉLUS ?

- Ce sont eux qui décident. Qu'il s'agisse du Président de la CCPN, des présidents de Commission directement concernés, des élus de la Commission des finances. Et au final, c'est l'ensemble des élus qui valide le budget en Conseil communautaire.

GÉRER, C'EST AUSSI ANTICIPER

- C'est ce que nous devons faire. À plusieurs niveaux. D'abord à court terme, quand il s'agit de financer des compétences nouvelles (GEMAPI, schéma pluvial) ou quand nous effectuons un audit sur le coût des services (dépenses/recettes et financement) de façon à avoir des éléments précis. Plus largement, nous allons poursuivre la prospective financière sur les quatre ou cinq ans à venir avec l'aide d'un cabinet extérieur. Là encore pour avoir une base de réflexion sur les flux prévi-

sibles des recettes et dépenses.

QU'EST CE QUI A LE PLUS CHANGÉ ?

- Ce qui a le plus changé depuis 2010, c'est la Communauté de communes elle-même, au gré des prises de compétences (volontaires ou imposées par les lois) et du développement des services. Les services à la population se sont fortement développés, à côté de l'aménagement de l'espace et du développement économique. Un glissement s'est aussi opéré du point de vue des finances, dès 2011, avec la disparition de la taxe professionnelle, remplacée par un panier fiscal. Ce qui, de fait, a fait basculer la CCPN en fiscalité mixte, puisque les ressources fiscales sont désormais composées de 46 % de fiscalité économique et 54 % de fiscalité ménages (données 2018).

POUR RÉSUMER VOTRE TRAVAIL...

- Il consiste à donner aux élus l'état exact de la situation de la Communauté de communes. Ce qui permet d'évaluer la réalité et de constituer une aide à la décision.

Michel Cassou

« Pas de place pour l'approximation »

Vice-président, Président de la Commission Administration générale, Finances et personnel, Michel Cassou insiste sur l'importance de cette direction, pour assurer un suivi de gestion et sécuriser les appels d'offres liés aux nombreux projets de la CCPN.

LA CRÉATION D'UN VÉRITABLE SERVICE FINANCES, C'ÉTAIT NÉCESSAIRE ?

- Nécessaire et indispensable ! La CCPN s'est beaucoup développée, avec des compétences étendues qui se traduisent par l'établissement et le suivi de 14 budgets annexes (piscine, crèches...), en plus du budget principal. En même temps, la CCPN conduit un programme important d'investissements : il faut donc gérer les marchés passés avec les entreprises, depuis l'appel d'offres et la rédaction du cahier des charges jusqu'à la notification. Pour résumer, il faut donc un service complet pour suivre en temps réel, à la fois les engagements financiers, la facturation et les marchés publics.

LE TRAITEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE REPRÉSENTE UN POSTE IMPORTANT

- Oui, en raison des sommes engagées. Il y a d'abord les commandes publiques habituelles pour un fonctionnement quotidien : petits équipements, fournitures... Mais c'est surtout le montage des dossiers complexes et aux montants élevés (comme celui du Centre culturel, par exemple) qui exige beaucoup de temps et de rigueur. Souvent ces dossiers comportent, en plus, des clauses de délégation de service public (pour le Centre culturel, c'est le cinéma) qu'il faut également traiter. La complexité de la législation, le respect des procédures pour éviter le recours, toujours possible, des entreprises non retenues... : c'est donc un long cheminement pour examiner les offres, comparer, justifier les décisions. On ne peut pas se permettre les approximations.

LA COMPTABILITÉ EST UN AUTRE POSTE IMPORTANT

- Les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour une année, il y a plus de 17 000 écritures comptables, un budget principal et 14 budgets annexes à suivre.

D'où la nécessité de se doter d'une comptabilité capable de suivre les engagements. C'est d'autant plus indispensable, au vu des sommes engagées et de la multiplicité des services concernés. Et ce suivi permet aussi d'éviter d'éventuels soucis de trésorerie, en prenant en compte la date à laquelle se font les engagements, les dépenses, les entrées de recettes... Ce sont là des procédures normales de suivi dans tout contrôle de gestion.

FINALEMENT, L'OBJECTIF DE LA DIRECTION FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE C'EST...

- ...de donner à la Communauté de communes, aux services, aux élus les outils nécessaires pour avoir l'information quand il y a besoin. Et, pour les élus, disposer d'éléments chiffrés pour voter en toute connaissance de cause...

LA DIRECTION

La Direction Finances-Commande publique sera bientôt composée de quatre personnes à temps complet. Une directrice, deux agents pour la comptabilité, un agent pour la commande publique.



V. Génébès, L. Bermond et C. Blanchard.

FINANCES : gestion financière

Organisation : Laurence Bermond, directrice.

Gestion financière de la Communauté de communes selon des règles techniques, nécessaires à la bonne gestion. C'est la traduction de la politique de la collectivité.

Elle comporte différentes étapes :

- arrêté des comptes de l'année précédente
- orientations budgétaires
- budget primitif
- gestion de la trésorerie
- gestion de la dette et procédures d'emprunt quand nécessaire.
- recettes : fiscalité, dotations, subventions, participations des usagers.
- versements aux communes membres.

Elle établit 15 budgets

- budget principal : services généraux, économie, urbanisme et aménagement du territoire, petite enfance, environnement-déchets, développement tourisme, culture, patrimoine, jeunesse, services aux personnes, habitat, santé...
- 5 budgets annexes : assainissement collectif, eau potable, assainissement non col-

lectif, eaux pluviales, GEMAPI

- 7 budgets liés à la compétence économie : zones économiques et gestion des biens à vocation économique
- 1 budget annexe tourisme
- 1 budget annexe piscine Nayeo.

COMPTABILITÉ : enregistrement des flux financiers

Organisation. Deux agents comptables : Christine Blanchard (budget principal, budgets liés à la compétence Économie, Office de tourisme, Nayeo), Véronique Génébès (pôle Eau et assainissement). C'est le maillon essentiel de la collectivité, car la comptabilité permet d'évaluer l'action de la CCPN et de connaître les coûts réels des services.

C'est un outil d'information, de gestion et de contrôle. Les volumes sont importants : 17 630 écritures en 2018.

- elle obéit à des règles précises
- elle fait l'objet d'un vote : compte administratif pour la collectivité et compte de gestion pour le comptable public (percepteur)
- elle est contrôlée : contrôle de légalité (Préfecture), contrôle du comptable pu-

blic, contrôle de la Chambre régionale des comptes, informations légales, puisque les comptes sont publics et font l'objet de votes.

COMMANDE PUBLIQUE : conduite et sécurisation juridique des procédures de commande publique de la CCPN

■ Accompagnement des services dans leurs projets : aide à la définition des besoins et choix de la procédure.

■ Mise en œuvre des procédures de commande publique : publication, suivi en cours de consultation, analyse et attribution, notifications. La commande publique obéit à des grands principes : liberté d'accès, transparence, égalité des chances.

La CCPN pratique le principe de choix du « mieux disant » et pas nécessairement celui du « moins-disant ». Ceci pour respecter le principe de qualité des achats publics. Depuis 2018, dématérialisation totale des procédures (dépôts des dossiers et réponses uniquement par voie électronique sur le profil acheteur de la CCPN).

Au 1^{er} avril 2019, entrée en vigueur du nouveau Code de la Commande publique.

Déchets d'activités professionnelles

Révision de l'accès des professionnels aux déchetteries publiques

Depuis début juin, les professionnels (artisans, commerçants, services, établissements scolaires...) de la Communauté de communes du Pays de Nay ne sont plus autorisés à vider leurs DAE (Déchets d'Activités Économiques) dans les déchetteries publiques d'Assat, Asson et Coarrazze (délibération du Conseil communautaire du 18 mars 2019).

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Pour une double raison. D'abord, l'obligation pour une collectivité de réduire les tonnages à traiter et la volonté de diminuer les coûts de gestion de ces 3 déchetteries, en ce qui concerne le transport et le traitement. Pour les seuls DAE, le coût avoisine les 250 000 €/an (2018). Il y a ensuite la volonté, dans les années futures, de limiter au maximum l'augmentation des taux

TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères), taxe payée en grande majorité par les ménages.

UNE HAUSSE ANNONCÉE

Ceci dans un contexte d'une hausse prévue de la TGAP (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) pour l'enfouissement et l'incinération d'ici 2025. Les estimations annoncent une hausse conséquente.

La TGAP pour l'enfouissement passera de 41€/tonne en 2019 à 65€/tonne en 2025. Et pour l'incinération, cette même TGAP bondira de 12€/tonne en 2019 à 25€/tonne en 2025.

LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS

Il faut rappeler que, si la CCPN a une obligation de service public de collecte et de gestion des déchets produits par les ménages (financement par la TEOM), elle n'a aucune obligation de prendre en charge les déchets d'activités économiques (DAE). Les producteurs de ce type de déchets sont donc responsables de leur gestion. Cette position, vis-à-vis des DAE,

n'est évidemment pas propre à la CCPN. Toutes les collectivités du Béarn sont ou seront très prochainement engagées dans cette démarche pour la gestion des DAE. C'est déjà le cas pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez ou, prochainement, pour d'autres communautés voisines.

UN ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels sont donc amenés à réfléchir sur une gestion durable et optimisée de leurs déchets (actions au niveau de la prévention et de la réutilisation). Un accompagnement leur est proposé pour trouver une solution durable. (cf. encadré ci-dessous)

Les déchets d'activités professionnelles, c'est quoi ?

1. Les déchets professionnels dits assimilés à ceux des ménages. Ceux-ci peuvent être pris en charge par le service public de collecte. Les collectivités assurent cette prestation sous respect des caractéristiques et des quantités produites assimilables à celles des ménages (article L.2224-4-14 du CGCT) – financé par la TEOM et/ou la redevance spéciale.

2. Les autres DAE non pris en charge par le service public de collecte (pas de financement par la TEOM)

- déchets dangereux : déchets de soins, huiles usagées, déchets diffus spécifiques (peintures-phytosanitaires...), amiante
- déchets non dangereux : plâtre, bois, palettes, plastique, métaux, cartons...
- déchets inertes : gravats, terres, cailloux... doivent être collectés et traités par un prestataire privé (lien direct entre le producteur de déchets et un prestataire privé).

PROFESSIONNELS : DEUX INFOS À CONNAÎTRE

1. Où trouver des solutions alternatives

Plusieurs choix existent :

- **Service public de collecte** (CCPN) pour les collectes suivantes : ordures ménagères assimilées, tri sélectif (papiers/emballages), cartons des commerçants et emballages en verre.
- **Accès à une déchetterie professionnelle**, à une installation de stockage des déchets inertes (ISDI).
- **Contrat avec un prestataire privé** avec pose de bennes ou de fûts.
- **Contrat avec les éco-organismes** professionnels. Par exemple, pour les meubles : Valdelia, pour les pneus : Aliapur, pour les déchets électriques et électroniques : Écosystèmes.
- **Engager une réflexion pour une gestion optimisée des déchets** : proposition d'accompagnement par les deux chambres consulaires.

2. Comment se faire accompagner ?

Un accompagnement est proposé aux professionnels, à leur demande, dans le cadre d'une collaboration CCPN-Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

L'accompagnement peut être :

- **Individuel**
 - . évaluation de la situation existante et diagnostic des pratiques
 - . identification des pistes d'amélioration possibles
 - . élaboration concertée d'un plan d'actions
- **Collectif**
 - . Identification et quantification des flux de ressources à l'échelle du territoire, d'une zone d'activité
 - . Réflexion sur des actions de coopération, de mutualisation

Contact CCPN : Sandrine Loustalet
s.loustalet@paysdenay.fr



Jean Arriubergé

« Un souci constant de préserver l'environnement »

Jean Arriubergé, vice-président, est à la tête de la Commission Environnement-Déchets. Il souligne la volonté de la Communauté de communes de prendre en compte tous les aspects du traitement des déchets sur le territoire.

DÉSORMAIS LES PROFESSIONNELS N'ONT PLUS LE DROIT DE DÉPOSER LEURS DÉCHETS DANS LES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ. C'EST UN CHANGEMENT POUR EUX

- Nous avons pris en compte ce changement ! En effet, nous avons financé un accompagnement qui sera assuré par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il faut aussi préciser que les professionnels ont eu cette information au cours de différentes réunions à la Communauté et par les gardiens des déchetteries. Ce n'est donc pas une surprise pour eux.

LA RAISON DE CETTE INTERDICTION ?

- Elle était obligatoire pour deux raisons. D'une part parce que la CCPN n'a pas la compétence pour accueillir et traiter ce

type de déchets. D'autre part, parce que cela revenait à faire payer aux ménages le coût du traitement de ces DAE.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS ?

- Les professionnels peuvent s'adresser à la CCPN (Service Environnement déchets) pour bénéficier d'un diagnostic gratuit qui visera à déterminer la meilleure façon de valoriser leurs déchets. La réunion d'information à laquelle ils sont venus nombreux a d'ailleurs démontré qu'ils étaient intéressés par cette démarche. Il y a un gros potentiel et la réception de ces déchets peut se faire sur les sites de Meillon ou de Mirepeix.

TOUT À FAIT AUTRE CHOSE : LES TRAVAUX IMPORTANTS FAITS SUR LA DÉ-

CHETTERIE DE COARRAZE

- La réglementation nous oblige à assurer la sécurité des usagers. D'où la pose de garde-fous sur les quais.

Nous en avons profité pour quasiment doubler le nombre de bennes pour augmenter notre capacité à pouvoir effectuer un tri. Ce qui est d'ailleurs une obligation. Enfin, nous avons également repensé l'accès au site pour permettre une meilleure circulation.

UNE INNOVATION : LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS PAR UN COMPOSTAGE

- C'est la conclusion d'une longue réflexion et de nombreuses visites de divers sites de ce type, comme ceux de Sévignacq ou de Morlaàs.

L'idée est de valoriser les déchets verts pour une utilisation par les agriculteurs et les maraîchers.

Sur notre territoire, le volume de ces déchets verts est important. C'est pour cela que nous travaillons sur la création d'un centre de traitement de ces déchets

verts sur le Pays de Nay lui-même. Nous aurions un outil de proximité qui permettrait d'économiser trajets et temps de déplacement.

L'ENVIRONNEMENT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS SONT UN ENJEU CONSTANT...

- Oui, nous intervenons à plusieurs niveaux. Ce qui explique que le poste Environnement-déchets soit un des postes les plus importants de notre budget.

Nous sommes particulièrement satisfaits de la réhabilitation des décharges sauvages. Celle de Coarrazze, qui est terminée, et celle de Bordes où un travail exceptionnel sera fait, avec notamment, un tri mécanique. Les travaux ont commencé en juin.

J'ajoute que nous avons doté tous les habitants de bacs individuels ainsi que de bacs composteurs individuels pour ceux qui en faisaient la demande. Ils ont été nombreux à en faire bénéficier leur jardin. Cela allège d'autant la poubelle du quotidien.

Nouvelle filière pour les déchets verts Compostage à la ferme

La CCPN s'est engagée avec Valor Béarn dans le projet Natura Valor, avec une priorité : le développement de la filière compostage à la ferme.



Les déchets verts sont désormais valorisés : broyés, chargés et utilisés par les agriculteurs et maraîchers.

En 2018, 4 510 tonnes de déchets verts de la CCPN ont été traitées sur la plateforme de compostage de Soumoulou.

■ 4 190 tonnes provenaient des déchetteries (Assat-Asson-Coarrazze)

■ 320 tonnes provenaient des communes. Depuis janvier 2019, suite à un travail de collaboration entre Valor Béarn, la CCPN et l'Ecopôle de Meillon, le site de traitement a changé.

Les bennes déchets verts des trois déchetteries sont désormais apportées sur le site de l'Ecopôle de Meillon. Les déchets stockés sont broyés. Le broyat produit est ensuite apporté sur les champs d'agriculteurs

et/ou de maraîchers volontaires qui l'utilisent comme amendement pour les sols.

LES ENJEUX

La mise en place de la filière de compostage à la ferme pour le Pays de Nay répond à plusieurs enjeux. Enjeux environnementaux : diminuer le trajet des transports par bennes, grâce à la proximité du site de traitement et trouver une solution locale de recyclage des déchets verts. Enjeux financiers : diminuer les coûts de transport et de traitement.

Une véritable action tournée vers l'économie circulaire !

FORMATION « Pour un jardin zéro déchet »

Une formation « zéro déchet du jardin » est proposée par le Syndicat de Traitement Valor Béarn dans le cadre du projet Natura Valor, en partenariat avec la CCPN.

Cette formation comprend 2 modules :

- **Module théorique** : comprendre la vie du jardin et apprendre à améliorer le fonctionnement.
- **Module pratique** : analyser l'organisation du jardin sur site.

Les séances de formation seront réalisées par 3 prestataires : Des oasis en ville, la Compagnie des coccinelles ou Restiterre. C'est le Potager du futur qui coordonnera ces animations. Plusieurs animations seront programmées en Pays de Nay.

Les dates seront proposées courant deuxième semestre 2019.

Contact Valor Béarn. Tél. 05 59 98 58 32

DU NOUVEAU DANS LES DÉCHETTERIES

Coarrazze Fin des travaux

Les travaux commencés en janvier 2019 ont été achevés début octobre. Objectifs :

- Adapter le site aux réglementations en vigueur (système anti-chutes, signalétique conforme)
- Améliorer l'accueil et la sécurité des

usagers (élargissement du haut de quai, création de quais supplémentaires)

- Améliorer les conditions de travail des agents en place (construction d'un local gardien avec garage de stockage).

Asson et Coarrazze Reprise en direct de l'accueil

Changement dans l'accueil et l'entretien des sites. Les gardiens seront employés directement par la CCPN et intégreront le service Environnement Déchets (5 agents à ce jour, 7 agents au 1^{er} janvier 2020).

L'objectif de cette reprise en gestion directe est d'uniformiser le fonctionnement entre les 3 sites. La gestion du haut de quai de la déchetterie d'Assat

est en régie depuis son intégration dans la CCPN au 1^{er} janvier 2017.

Le déploiement validé est le suivant :

- Reprise en régie de la déchetterie d'Asson : 1^{er} août 2019

- Reprise en régie de la déchetterie de Coarrazze : 1^{er} janvier 2020

Le transport et le traitement des déchets continueront à être exécutés par un prestataire privé.

Tarifs, moyens de paiement, relevé des compteurs... Le service Eau et assainissement en pratique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service Eau et assainissement assure en gestion directe le fonctionnement, le conseil à l'utilisateur et la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif.

Le service Eau et assainissement réalise ainsi les travaux de branchement en eau et en assainissement, établit les factures d'eau, traite toutes les demandes de contrôle de conformité d'assainissement collectif et non collectif et émet un avis sur les demandes d'urbanisme.

Dans le cadre de la facturation de l'eau et de l'assainissement, le service établit des factures pour chaque titulaire d'abonnement. Cette facturation comporte une redevance eau potable et une redevance assainissement collectif (pour les usagers desservis par le tout-à-l'égout). Celles-ci sont composées d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m³) dont les tarifs sont fixés, chaque année, lors d'une séance du Conseil communautaire.

CONTRAT D'ABONNEMENT

Toute prise de logement est soumise à la souscription d'un contrat d'abonnement et tout déménagement est soumis à la résiliation de celui-ci. Les propriétaires doivent informer le service de tout mouvement de location de biens. Il est également indispensable, afin de permettre une mise à jour des dossiers, que les usagers transmettent au service clientèle toutes modifications de coordonnées postales, téléphoniques, mail, de références bancaires ou de titulaire de contrat (suite à un décès).

MOYENS DE PAIEMENT

Dans le cadre du règlement des factures, différents moyens de paiement sont mis en place, notamment :

- le prélèvement à échéance de facture, soit 2 fois par an : estimative en avril/mai (40% de la consommation de l'année précédente) et réelle en octobre/novembre suite à la relève du compteur,
- la mensualisation (prélèvement le 10 de chaque mois, du 10/01 au 10/10) :

une facture par an, suite à la relève du compteur,

- le paiement par chèque, TIP ou internet.

Le Trésor Public est en charge du recouvrement de toutes les factures émises par le service Eau et assainissement. Il réalise donc toutes les relances et poursuites des factures non soldées.

RELEVÉ DES COMPTEURS

Dans le cadre de la relève annuelle des compteurs, sur la période d'août à septembre, les agents du service Eau potable sont chargés de relever l'index des compteurs de chaque logement. En l'absence de l'utilisateur, si le compteur n'est pas accessible, l'agent laisse un premier avis de passage dans la boîte aux lettres indiquant à l'utilisateur de contacter le service clientèle pour fixer un rendez-vous. Sans retour, l'agent laisse un deuxième avis de passage par lequel l'utilisateur peut lui-même faire le relevé du compteur. Il devra adresser le coupon prévu au service clientèle ou envoyer une photo de son compteur à l'adresse mail : accueil.seapan@paysdenay.fr.

Si aucun relevé n'a pu être fait, une estimation de consommation sera donc établie pour la facturation. Nous rappelons qu'en l'absence de relevé réel sur 2 années consécutives, le service prendra rendez-vous afin d'établir un relevé d'index et s'assurer du bon fonctionnement du compteur.

Pour toutes demandes, le service clientèle est disponible : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Maison de l'Eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir 64800 Bénéjacq
Tél. 05 59 61 11 82 (choix 2)
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

LES TARIFS

Pour rappel, les tarifs applicables pour l'année 2019 sont les suivants :

	Diamètre compteur	Redevance eau	Redevance assainissement
Part fixe	15 mm	70 € HT	50 € HT
	20 mm	110 € HT	
	30 mm	140 € HT	
	40 mm	180 € HT	
	50/60/65 mm	350 € HT	
	80 mm	480 € HT	
	100 mm	650 € HT	
150 mm	1 350 € HT		
Part variable	1,05€ HT/m ³		1,68€ HT/m ³

Pour les communes de Lestelle Bétharram, Ferrières, Arbéost et Narcastet, les tarifs sont les suivants :

	Lestelle	Ferrières	Arbéost	Narcastet
Redevance eau				
Part fixe	38€ HT	38€ HT	38€ HT	
Part variable	1,01€ HT/m ³	0,50€ HT/m ³	0,70€ HT/m ³	
Part variable fromagerie			0,35€ HT/m ³	
Forfait annuel étable			42€ HT	
Redevance assainissement				
Part fixe	30€ HT			50€ HT
Part variable	1,22€ HT/m ³			1,68€ HT/m ³

Médiathèque, cinéma, animations...

Ce que va offrir le Centre culturel



Le Centre culturel est conçu pour bien s'intégrer dans la place Marcadieu avec valorisation de la colline en arrière-plan.



Le concours du Centre culturel a été attribué au cours du mois de mai 2019. Ce centre culturel sera un lieu de vie, ouvert à tous les publics et acteurs du territoire (associations, entreprises, scolaires...), toutes générations confondues. Sur 2 100 m², il devrait ouvrir ses portes dans deux ans. Il est organisé autour de trois grandes zones : la médiathèque, le cinéma, et un grand espace d'accueil, partagé et fédérateur.

Avec son espace fédérateur à l'entrée, sa médiathèque et ses deux salles de cinéma à l'étage, le Centre culturel sera un lieu de rencontres, d'échanges et de découvertes culturelles. Avec, évidemment une place faite au numérique.

« La création de ce Centre culturel répond ainsi aux orientations du SCoT qui souhaite offrir un cadre de vie rural de qualité. Ce qui nécessite la création d'un lieu de sociabilité, d'apprentissage, de loisirs, un lieu d'égalité accessible à tous, pour un développement culturel, social et économique du territoire », rappelle Marc Dufau, vice-président.

Ce que nous voulons aussi, c'est promouvoir l'image de la culture ! » insiste-t-il. (Voir l'interview ci-dessous).

TROIS GRANDES ZONES

Le public aura à sa disposition trois grandes zones.

L'espace fédérateur, pour tous les publics et commun à tous les services du Centre culturel. De plain-pied, ce sera l'espace d'accueil, mais aussi un lieu vivant, avec un café - culture, un lieu de travail/atelier partagé (tiers-lieu) et un espace d'exposition et d'animation. C'est là que se concentreront la vie et les activi-

tés de l'équipement dans toutes ses composantes.

La médiathèque sera bien sûr un pôle essentiel de ce Centre culturel. Elle sera à la fois un lieu de découverte et de loisirs culturels et un lieu d'apprentissage et de formation. Elle intégrera également la ludothèque, favorisant ainsi les échanges et la mixité des activités et des publics.

Le cinéma correspond, lui, à un besoin depuis longtemps exprimé par la population. Les études de faisabilité ont été réalisées dès 2011 puis actualisées en 2016. La présence de deux salles permettra une utilisation ponctuelle pour des activités de spectacles et des conférences.

POUR TOUS

L'objectif de ce Centre est clair : que chacun y trouve sa place. Ce qui suppose que même les publics dits « éloignés » s'y sentent accueillis.

Le Centre culturel sera en effet le grand équipement culturel du

territoire. Mais son originalité, sera aussi d'aller plus loin que la fourniture de services culturels à la population pour devenir un véritable lieu de rencontre et de vie. La médiathèque, par exemple, sera la tête du réseau de lecture publique. Équipement central situé à Nay, elle aura aussi vocation à rayonner sur tout le territoire et dans toutes les communes, par ses services, ses animations... Ses activités se feront aussi en lien avec les autres services et acteurs présents sur le site.

Le cinéma, dont l'activité d'exploitation sera évidemment l'essentiel, proposera aussi des temps forts d'animation et d'actions mutualisées avec la médiathèque et avec les acteurs locaux, du monde associatif, du monde scolaire...

La Maison de l'Ado, les structures petite enfance et l'Espace de vie sociale de la Communauté de communes du Pays de Nay seront eux aussi des acteurs dans la vie de cet équipement.

L'Espace de vie sociale, en particulier, en utilisera certains espaces pour ses animations.

Différents porteurs de projets pourront intégrer l'espace de coworking (travail partagé).

Plus largement, les acteurs du territoire pourront s'approprier le nouveau Centre culturel et ses espaces, avec les multiples possibilités de rencontres qu'il permettra, pour y concevoir et y relayer également leurs propres projets et animations.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le Centre culturel sera ouvert sur la culture « classique », sur la culture « populaire », sur les nouvelles pratiques, les nouveaux médias, les nouveaux loisirs... Bref sur tout ce qui forme toute la « culture » d'aujourd'hui, faite de livres, d'images, de numérique, de nouveaux espaces de rencontres et de travail...

En fait, il sera, tout simplement, au carrefour du monde d'aujourd'hui et de demain...



Marc Dufau est vice-président, chargé de la culture, jeunesse et sports. Il replace le futur Centre culturel dans le contexte d'un nouveau service offert aux habitants. En insistant sur le fait qu'il s'agit d'un service pour tous.

CE CENTRE CULTUREL CONSTITUE VRAIMENT UN PROJET AMBITIEUX - Il se situe dans un équilibre général. Notre

Marc Dufau

« Retrouver et mettre en valeur tous les détails de la construction initiale »

territoire ne se contente pas seulement d'accueillir les personnes attirées par un cadre agréable. Il se préoccupe aussi de satisfaire leurs besoins, de façon à ce qu'elles profitent au mieux de leur cadre de vie sur notre territoire. Elles ont accès à de nombreux services (petite enfance, jeunesse, services à la personne...). Le Centre culturel sera l'un d'eux, où elles pourront trouver, sans se déplacer vers les grandes villes, des services de qualité tant pour les loisirs

(cinéma) que pour la culture.

C'EST UN VÉRITABLE CHANGEMENT CULTUREL POUR LES HABITANTS

- Nous offrons un service loisirs - culture sans démesure. Dans une approche réaliste, adaptée à nos capacités et au nombre d'habitants. Avec, via la médiathèque et la ludothèque, un véritable projet. Ce sera à la fois un lieu d'apprentissage (et de formation, accompagnement à de nouveaux modes de

travail...), un lieu de découverte et de loisirs (culture numérique...) et un lieu d'égalité et de citoyenneté (échanges, solidarité...).

LA CRÉATION DE CE CENTRE CULTUREL EST UNE DÉCISION FORTE

- Nous sommes conscients de notre responsabilité en raison de notre implication pour réaliser ce projet de grande envergure. Notre responsabilité d'élus nous a amenés à prendre cette orientation forte. Cet investissement important sem-

blait nécessaire pour mailler notre territoire. On ne peut que se féliciter que les élus aient consenti à suivre ces orientations culturelles, que le Président avait tracées dès le contrat signé, en 2009, avec le Département.

UN MESSAGE ?

- Le Centre culturel sera une maison ouverte à tous. L'éventail de l'offre est suffisamment large pour répondre aux besoins de tous. Chacun pourra y trouver une source d'enrichissement.

LES CHOIX DE L'ARCHITECTE

Son projet pour le Centre culturel s'inscrit en termes d'insertion urbaine, de visibilité emblématique, de fonctionnement, de dispositifs techniques et environnementaux. Il permet de structurer le fond de la place Marcadieu.

Le projet propose plusieurs aspects originaux :

- des façades exposées Sud et Est
- une grande fluidité d'accès
- les espaces extérieurs, avec notamment le toit du bâtiment, traité en plateau végétal
- l'espace d'accueil fédérateur, salle d'entrée et d'accueil
- la médiathèque, ouverte sur la ville avec sa façade vitrée, son patio et sa longue terrasse
- la modularité des 2 salles de cinéma.



Maylis Laterrade est coordonnatrice du réseau de lecture publique.

Le Centre Culturel plus en détail

Le Centre culturel se compose :

■ **d'un parvis d'entrée** qui s'inscrit dans la continuité du futur aménagement de la place Marcadieu. En partie couvert, il regroupera toutes les fonctions d'accueil extérieur : entrée du public, terrasse pour le café, accès livraison, arrêt minute, retour des documents.

■ **d'une médiathèque** conçue pour être à la fois un lieu de loisirs formels et informels, d'études, de recherches, de rencontres, de repos, de détente et de convivialité. Un lieu intermédiaire « entre le travail, l'école et le domicile ». Elle est ouverte sur la ville par des façades largement vitrées. La médiathèque s'organise sur un seul niveau de plain-pied avec la place, le parvis et l'es-

pace fédérateur.

Le toit de la médiathèque est traité en plateau végétal, comme un espace accessible et digitalisé, doté d'un chemin de ronde et de gradins tournés vers la ville.

■ **d'un espace d'accueil fédérateur et polyvalent** qui favorise les synergies d'activité et de public. Cet espace fédérateur se présente derrière une façade vitrée, accueillante et identifiable en tant qu'entrée principale publique. Transparent, ouvert sur la ville, il invite à pénétrer à l'intérieur via une grande entrée.

L'espace fédérateur, de plain-pied, dessert la médiathèque et le cinéma. Il est conçu de manière à favoriser les relations fluides et la visibilité de toutes les entités.

Cet espace fédérateur

s'ouvre sur plusieurs zones : le café-culture, l'espace lieu de travail/atelier partagé, la salle d'animation. Une cloison mobile permet d'adapter l'espace en fonction des besoins entre le café culture et la salle d'animation. L'accès aux salles est signalé par l'escalier monumental non cloisonné. Ce salon est envisagé comme salon accueillant, convivial.

■ **de deux salles de cinéma.** L'accueil et la billetterie sont situés au rez-de-chaussée.

Les deux salles, placées à l'étage, sont accessibles depuis l'espace fédérateur. La salle de 180 places est conçue pour sa polyvalence d'utilisation. Elle sera équipée d'une scène-podium, d'accroche au plafond et d'une régie ouverte au fond de la salle.



Frédéric Neau Une grande maison

Frédéric Neau est architecte associé au

sein de l'atelier d'architecture King Kong (Bordeaux) pour la réalisation du projet du Centre culturel. Il en détaille à la fois la conception et la philosophie.

QUELLE A ÉTÉ VOTRE PHILOSOPHIE DANS L'ÉLABORATION DU PROJET ?

- On est dans une ville riche de plusieurs monuments classés. Nous avons à relever un double défi : créer un monument contemporain s'intégrant dans un site remarquable et utiliser des matériaux locaux, en conformité avec le style de la ville. Notre philosophie a été d'éviter de faire un bâtiment frontal comme l'était l'ancienne gendarmerie qui faisait un écran total devant la colline. On a donc choisi de concevoir la médiathèque en partie basse, de manière à dégager une vision de la colline.

UN AUTRE DÉFI TENAIT À LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

- Il fallait intégrer au mieux la pente du terrain. Nous avons donc choisi deux niveaux différents pour le bâtiment : un plain-pied avec la place

et une autre partie surélevée.

Quant à l'intérieur, il a été conçu comme une grande maison commune qui répond à plusieurs fonctionnalités : accueil, cinéma...

EN QUOI VOTRE PROJET EST-IL OUVERT SUR TOUS LES PUBLICS ?

- D'abord par l'entrée de plain-pied qui ouvre sur l'espace fédérateur et la médiathèque. On n'entre donc pas dans un lieu réservé mais bien ouvert à tous, sans barrière. Ensuite par les activités qui sont proposées. Il y a tout d'abord le cinéma qui intéresse tout le monde. Il y a aussi la médiathèque d'un style nouveau, conçue, là aussi, comme un lieu ouvert à tous.

Chacun peut ainsi utiliser les médias qu'il n'a pas chez lui.

Dans les médiathèques de ce type nouveau, comme celle de Nay, on a d'ailleurs constaté une fréquentation par tous les âges et par tous les milieux sociaux.

D'UN MOT, CE QUI CARACTÉRISE LE CENTRE CULTUREL ?

- Ce Centre culturel est conçu pour être un lieu accessible à tous, dans une ambiance conviviale. Le toit en terrasse, végétalisé, constitue un belvédère qui donne une belle vue, à la fois sur les Pyrénées et sur le reste de la ville. Il doit participer à cette ambiance de détente.

Office de Tourisme

Pendant les travaux, l'accueil touristique se fait à la Maison Carrée

Pendant toute la durée des travaux de réagencement et d'extension de l'Office de tourisme, l'accueil des visiteurs se fait à la Maison Carrée à Nay.

Lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00.

Le site internet fait peau neuve !

L'Office de tourisme s'est doté d'un nouveau site internet adapté aux tailles d'écran. Il permet ainsi, pendant le séjour, de trouver les informations pour profiter des loisirs et visites proposés sur le Pays de Nay !

<https://www.tourisme-bearn-paysdenay.com>

Pass' Vacances Pays de Nay N'oubliez-pas d'en profiter !

Ce carnet, sous forme de chéquier avantages, a donné accès à différentes prestations touristiques du Pays de Nay, à des conditions préférentielles. Valable jusqu'au 31 octobre, il a permis d'en profiter avec famille et amis.

Les enquêtes FBI (Force Béarnaise d'Investigation) Une nouvelle enquête à résoudre !

Avec Assat, le Pays de Nay affiche désormais 5 bastides du Moyen-Âge. C'est donc l'occasion pour le jovial détective Achille Milhoc de reprendre du service et de mener l'enquête sur les raisons de ce « charivari de sonnailles ». Observez les environs et interrogez les témoins que vous rencontrerez sur votre route, mais attention, car parmi eux se trouvent quelques bonimenteurs... Serez-vous aider Achille à débusquer le coupable ? Carnet en vente à l'Office de tourisme du Pays de Nay.

Gave de Pau

Une étude pour valoriser les activités d'eaux-vives

Dans la perspective de la mise en tourisme du Gave de Pau et du développement d'une itinérance nautique, la Communauté de communes du Pays de Nay et le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves ont lancé une étude pour définir une stratégie de développement de la filière eaux-vives et plus largement du Gave de Pau, qui aboutira à un schéma d'aménagement. Cette étude a débuté en 2018 et associe en différentes étapes les acteurs et usagers du Gave de Pau.

Premières constatations, à l'issue de l'état des lieux et du diagnostic : un travail préalable doit être fait sur la qualité de l'eau du Gave, la sécurité des pratiques sur l'eau, la concertation et la coordination des différents acteurs.

La phase de concertation a abouti, cet été, à des propositions de développement et d'aménagement. Les résultats complets de cette étude seront livrés en fin d'année.

Pour les professionnels du tourisme Un outil de réservation en ligne

La tendance de recherche d'informations touristiques sur internet et de réservation en ligne, immédiate, se confirme et grandit chaque année. C'est dans cette perspective que l'AaDT et les offices de tourisme du département proposent aux prestataires touristiques un outil de réservation en ligne, à des conditions négociées globalement par l'Agence touristique départementale.

Cet outil de réservation consiste en plusieurs formules, au choix du professionnel, allant du seul module de réservation à insérer sur son site internet, jusqu'à une formule intégrée, comprenant la mise en place d'un site internet avec ce module.

Ainsi, les prestataires touristiques ayant souscrit à cette proposition pourront gérer directement les demandes reçues en ligne.

Renseignements à l'Office de tourisme du Pays de Nay (05 59 13 94 99 - F. Dupleix).

Signalétique



Mieux informer

● Dans le cadre du déploiement de la signalétique générale sur le territoire, la CCPN a réceptionné la première phase d'implantation. Il s'agit de la Signalisation d'Information Locale. Environ 90 conventions ont été signées avec les entreprises et acteurs du tourisme du territoire. Les nouvelles demandes seront donc traitées dans le cadre de la maintenance et d'une actualisation en 2020.

● La seconde phase consistera à la mise en place d'une signalétique nouvelle sur les zones d'activités du Pays de Nay (Aeropolis, ZA Clément Ader, ZA Pous, PAE Monplaisir, ZA Samadet, ZA du pont d'Assat).

Dans l'opération « Territoires d'industrie » lancée par l'État

La CCPN va jouer en première

Animation de la filière aéronautique, construction d'un Pôle technopolitain à Aeropolis et d'une halte ferroviaire à Bordes-Assat : ces trois actions fortes seront menées par la Communauté de communes, plus que jamais impliquée dans le développement économique du Pays de Nay.

L'ambition de cet appel à projets de l'État est d'anticiper les mutations et les défis à relever sur 135 territoires. Pour Béarn-Bigorre, la zone géographique Lacq-Pau-Tarbes a été retenue et le protocole d'accord a été signé en avril dernier à Pau.

Il s'agit ainsi d'accompagner des territoires ruraux et périurbains dans le développement économique au service de l'emploi. Trois enjeux ont été définis : accroître l'attractivité et encourager les partenariats, encourager l'innovation, développer le capital humain (attirer, former et recruter).

Le pilotage est confié au Conseil régional, aux Communautés d'agglomération, au Pôle métropolitain Pays de Béarn, aux Communautés de communes et aux industriels.

DÉVELOPPER AEROPOLIS

C'est dans ce cadre que la CCPN a programmé plusieurs actions fortes dont la construction d'une technopôle et d'une halte ferroviaire. En outre, la Communauté de communes s'est vue confier l'animation de la filière aéronautique.

« Pour la CCPN, cette opération tombe plutôt bien ! » se félicite



C'est sur ce terrain, à proximité de Metallicadour, que devrait s'élever le bâtiment du Pôle technopolitain.

Serge Castaignau, vice-président, chargé de l'Économie, au moment même où notre Communauté de communes acquiert la maîtrise complète (gestion,

aménagement, commercialisation) de la zone Aeropolis (voir encadré).

Nous allons profiter de la dynamique de ce programme pour

développer Aeropolis.

Notre force c'est de travailler en synergie avec les entreprises et organismes concernés (lire interview ci-dessous).

LES PROJETS PROGRAMMÉS

Pour la CCPN

- mise en place d'une stratégie d'animation et de promotion de la filière aéronautique
- mise en place d'un hub métiers (aéronautique)
- programmation et construction d'un Pôle technopolitain sur Aeropolis
- constitution d'une bourse de soutien aux start-up en lien avec Aerospace Valley
- aménagement d'une halte ferroviaire Bordes-Assat

Pour Safran Helicopter Engines

- installation de vestiaires extérieurs au site pour accompagner les modes de déplacements doux
- mise en place d'une conciergerie
- navette intersites (Bordes-Tarnos)
- transport domicile-travail
- aménagement de l'espace Joseph Szydlowski

Total du budget prévisionnel pour les deux séries d'actions : 14 millions d'euros.

Constitués en binôme, la CCPN et Safran Helicopter Engines sont porteurs des projets suivants :

Serge Castaignau « Le pôle technopolitain sera la vitrine du territoire »



Serge Castaignau, vice-président, est en charge de l'Économie. Il détaille le rôle que jouera le futur Pôle technopolitain, centre de hautes technologies qui dépasseront le cadre du seul domaine aéronautique.

HEUREUSE COÏNCIDENCE QUE LE LANCEMENT DE « TERRITOIRES D'INDUSTRIE », AU MOMENT OÙ LA CCPN REPREND LA ZONE AEROPOLIS

- Certes. Si nous avons répondu aussi vite à cet appel à projets, c'est que nous avons déjà réfléchi, en Commission Économie, à l'avenir du site. Et que nous avons déjà des projets en commun, bien avancés, avec l'industriel principal, Safran HE, et d'autres partenaires comme l'UIMM, Metallicadour.

C'est donc tout à fait logiquement que nous avons saisi cette opportunité.

UNE ORIENTATION PARTICULIÈRE CHOISIE POUR AEROPOLIS ?

- Non. Rester dans le seul domaine

aéronautique est apparu trop réducteur. Le choix a donc été fait d'investir dans les domaines de l'intelligence, pour en faire un site technologique de haut niveau, pas uniquement centré sur l'aéronautique. C'est là que le Fab Lab (voir encadré) constituera une innovation.

DANS LE CADRE DE « TERRITOIRES D'INDUSTRIE », LE PREMIER PROJET MIS EN ŒUVRE SERA LE PÔLE TECHNOLOGIQUE ?

- Oui. Avec nos partenaires, nous avons travaillé pour en poser les bases, de manière à mettre au travail les cabinets d'études pour finaliser.

Le Pôle technopolitain joue un rôle central : par ses capacités et ses ressources, il doit assurer à la fois le rayonnement du site et celui de la Communauté de communes. Ce sera la vitrine du territoire.

VOUS ÊTES ÉGALEMENT CHARGÉ DE L'ANIMATION AÉRONAUTIQUE DU TERRITOIRE.

- C'est justement autour de la technopôle que se situera cette animation. Mais comme je l'ai dit, sa vocation sera élargie aux recherches de hautes technologies dans d'autres domaines.

Les échanges avec nos partenaires ont été vraiment fructueux puisque plusieurs

projets sont présentés en binôme.

DES EXEMPLES DE CES PROJETS COMMUNS ?

- Safran HE réfléchit à proposer d'autres types de mobilité à son personnel, de façon à éviter les trajets solo en voiture.

La mobilité est justement au cœur de notre second projet : celui de la halte ferroviaire Bordes-Assat devrait servir un nouveau cadencement des TER. Elle devrait constituer une alternative au trajet en voiture pour se rendre au travail.

VOTRE CONCLUSION

- Depuis des années, nous avons bâti une stratégie logique de développement économique autour de zones que nous voulons complémentaires sur notre territoire : zones artisanales, zones plus industrielles et, maintenant en tête de pont, cette technopôle pour la haute technologie.

Sur un territoire, cette complémentarité des zones au niveau économique est quelque chose d'assez exemplaire.

C'est aussi un gage d'espoir pour l'avenir, en termes d'implantations et d'emploi.

L'artisanat, le commerce, les services eux aussi

L'action économique de la CCPN doit aussi être diversifiée.

Outre la recherche de terrains destinés à accueillir les entreprises, la CCPN multiplie de nombreux coups d'accélérateur en faveur de l'économie.

Parmi les derniers : la mise en œuvre du programme OCMR (Opération collective en milieu rural). Voir Les Infos n° 37 de juin 2018.

Plusieurs autres contrats territoriaux et de partenariat permettent de bénéficier de différents financements : contrat de ruralité (État), contrat d'attractivité (Région Nouvelle-Aquitaine), schémas de développement économique d'innovation et d'internalisation (Région Nouvelle-Aquitaine), aide à l'immobilier d'entreprise (Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques).

ligne

Trois actions phare

1. Un Pôle technopolitain à Aeropolis

Désormais c'est la Communauté de communes (depuis la dissolution du Syndicat mixte qui en avait la charge) qui assure, à elle seule, la gestion commerciale et le développement d'Aeropolis.

Le site devrait être boosté par le programme « Territoires d'industrie ». Il va permettre de construire un pôle technopolitain, axé sur l'aéronautique et les hautes technologies. Avec des volets complémentaires sur l'emploi, la formation, la fabrication (l'usine virtuelle avec l'UIMM), la création d'une pépinière d'entreprises pour faciliter le coworking...

Elle cumulera différentes fonctions : pépinière, un fab lab (1), ateliers, hôtel d'entreprises...

Objectif : favoriser le transfert technologique entre entreprises, universités et centres de formation, grâce aux effets de proximité.

2. L'animation de la filière aéronautique

Choisie comme territoire pilote, la Communauté de communes aura à conduire plusieurs actions dont la mise en place d'un hub (métiers de l'aéronautique) et la construction d'un partenariat avec les acteurs de la filière aéronautique (UIMM, Aerospace Valley, industriels...).

3. Une nouvelle halte ferroviaire à Bordes-Assat

La construction de cette halte ferroviaire est l'un des points du Contrat d'axe avec la Région.

Ce contrat prévoit notamment une amélioration de la desserte TER Aquitaine avec un cadencement amélioré et, en parallèle, une amélioration des trois points d'arrêt en Pays de Nay. Deux ont déjà été réhabilités : Coarraze-Nay, Montaut-Bétharram. Reste Bordes-Assat. En remplacement d'Assat, une nouvelle halte TER devrait être ouverte à Bordes... Ce projet sera inscrit en avenant au contrat. Il fera partie de l'offre de mobilité globale, avec les solutions de Safran, pour faciliter l'accès des salariés du pôle Aeropolis.

(1) Un fab lab est un lieu ouvert où machines et réseaux sont mis à la disposition des entrepreneurs, ingénieurs, pour créer et tester des objets en favorisant le partage.

Espace de Vie Sociale (EVS) du Pays de Nay Actions et services pour tous

Ce nouveau service de la Communauté de communes est un lieu de proximité et d'animation de la vie sociale ouvert à tous.

Avec et pour les habitants et les associations du territoire du Pays de Nay, l'EVS développe des actions et des services en réponse aux besoins en favorisant l'implication de tous dans la vie locale.

LES TROIS MISSIONS DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE

1. Accueil - information - orientation du public sur les services à la population, les associations et les acteurs du territoire, mise à disposition d'un poste informatique.

2. Lieu d'animation

- ateliers « Bien vieillir » nutrition santé, initiation tablettes, initiation informatique.
- ateliers d'échanges de savoir-faire une fois par mois
- marche collective
- organisation de réunions d'information pour les associations et le public
- projet de jardin partagé.

3. Soutien aux familles

- « Café des parents » : temps de rencontres avec des professionnels et sur des sujets liés à la parentalité : une fois par mois
- organisation de 2 sorties familiales en juillet et octobre
- coordination des journées départe-

mentales des familles en février

- organisation de soirées-débats sur des thématiques liées aux enfants, aux jeunes, à la famille.

Vous souhaitez participer à une de ces activités, vous avez une passion ou un savoir-faire à partager, des questions en tant que parents...

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Ouverture en soirée et le samedi pour certaines animations.

Contact

**Chemin des Coteaux
64800 Nay
05 59 61 11 82 (choix 1)
socialjeunesse@paysdenay.fr
page facebook :
Espace de vie sociale du Pays de Nay**

Assistants maternelles Des Assises studieuses

Les Assises annuelles des assistantes maternelles se sont déroulées le samedi 9 mars au siège de la Communauté de communes.

Les aides versées aux familles, les relations aux parents, la fin de contrat, l'offre existante et les attentes des parents : autant de sujets qui ont fait l'objet d'échanges entre les 15 assistantes maternelles présentes, le président de la collectivité, l' élu en charge de la pe-

tite enfance, le président de la CAF des Pyrénées-Atlantiques et les professionnelles du service petite enfance.

Le thème « Le jeu dans le développement de l'enfant », animé par Sophie Schumacher, formatrice et intervenante en analyse des pratiques, a permis ensuite de s'interroger sur la façon dont l'enfant vit le jeu pour s'éveiller et grandir. La matinée s'est clôturée autour d'un buffet convivial.

À la ludothèque Succès de la fête du jeu



La fête mondiale du jeu s'est déroulée avec grand succès, en mai dernier, dans les locaux de la ludothèque.

Ce sont 200 personnes, familles, parents et enfants, mais aussi grands-parents et leurs petits-enfants, habitués et curieux informés par Radio France Bleu Béarn et notre réseau de communication, présents dès le matin pour la belle occasion, qui sont venus découvrir les animations exceptionnelles proposées ce jour-là.

DÉCOUVERTES

Guillaume, du Centre Kaplas de Nîmes, a fait découvrir une technique de construction originale, les kaplas, petites planchettes de pin de Landes, modulables à souhait. Elles ont fait naître girafe, élé-

phant, canard, clown, tour Eiffel, pont suspendu... Un vrai régal pour les yeux. Un concours de Bunchems a permis aux plus jeunes de créer une fresque collective et d'occuper leurs petites mains habiles. Pour les plus jeunes encore, l'espace du Relais d'assistants maternelles était à leur disposition avec l'installation d'un parcours de psychomotricité.

DES ÉNIGMES

Toute la journée, grâce à une malle façon « Escape Game », plusieurs équipes de 4 jeunes et adultes ont pu résoudre de multiples énigmes afin de retrouver un manuscrit inachevé de Jules Verne. Cette malle a été conçue en partenariat avec le directeur du centre de loisirs de Nay et l'équipe du réseau.

MAIS AUSSI...

La Biblio 64 avait mis à disposition de cette manifestation une BD interactive « connectée », une technologie qui allie plaisir de lire et de jouer ensemble. Une braderie a donné une seconde vie à 91 jeux qui ont trouvé famille !

Contactez l'équipe de la ludothèque au 05 59 71 10 54 pour toutes informations sur le service.

Espace de Vie Sociale Animations

DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2019

POUR LES PERSONNES RETRAITÉES

Ateliers gratuits en partenariat avec l'ASEPT, l'UDCCAS et le CIAPA

■ Atelier sophrologie à l'EVS

Les jeudis de 10h00 à 12h00

jusqu'au 19 décembre

7 séances

Sur inscription.

■ Cycle « Les sens des arts » à l'EVS

La vision, l'audition et le goût abordés en trois ateliers de 3 heures coanimés par des professionnels paramédicaux et des artistes.

Jeudi 14 novembre de 9h00 à 12h00 : atelier audition

Jeudi 21 novembre de 9h00 à 12h00 : atelier vision

Jeudi 28 novembre de 14h00 à 17h00 : atelier goût

Renseignements et inscriptions : 05 59 61 11 82.



POUR TOUS

Activités gratuites, à l'EVS

■ Marche active

Les lundis de 9h00 à 10h30. Départ EVS.

Séance d'1h30 : échauffement, marche et étirements.

■ Conversation en anglais

les mercredis de 17h00 à 18h00

depuis le 2 octobre.

POUR LES FAMILLES

■ Rencontre-débat et échanges

En novembre (date à préciser)

« Être parent d'un enfant handicapé »

■ Café des parents

Temps de rencontres et d'échanges entre parents avec des professionnels sur des sujets liés à votre rôle de parents.

Une fois par mois.

Mercredi 6 novembre de 18h00 à 19h30

dans l'Ado/Bus.

■ Sorties familles

Participer à des sorties entre familles permettant de découvrir ensemble des activités, des lieux et des loisirs.

Dimanche 8 décembre à partir de 13h00

Cirque de Noël à Rontignon.

POUR LES ASSOCIATIONS

■ Réunions d'information en partenariat avec le Réseau Palva.

Au siège de la Communauté de la communes du Pays de Nay à Bénécjacq

Jeudi 21 novembre à 18h30 :

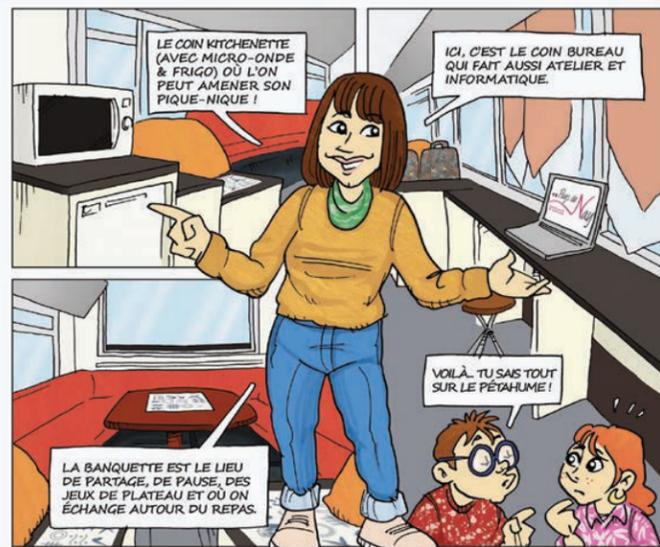
« Du projet d'activité au budget prévisionnel ».

Au rendez-vous de l'Ado'Bus, cet été, dans les communes Les 11-17 ans étaient présents



450 km parcourus entre différentes communes de la Communauté durant les six semaines d'activités d'été : tel a été le menu de l'Ado'Bus. Stationné une journée dans plusieurs communes, l'Ado'Bus a accueilli les 11-17 ans pour des activités variées qui mêlaient jeux, réflexion et écoute. Et ceux-ci en ont même profité pour baptiser le véhicule du petit nom affectueux de « Petahume », écrit sur le bus.

A LA RENCONTRE DES JEUNES DU PAYS DE NAY



En forme de clin d'œil,
une BD pour tout savoir sur l'Ado'Bus.

Ce que propose l'Ado'Bus ? Des activités à la fois ludiques et sportives. Et même un tant soit peu « cérébrales ». Question de ne pas laisser les neurones s'engourdir dans la canicule de l'été ! C'est ainsi que les jeunes se sont essayés aux échanges débats, notamment autour du thème « L'apparence et son importance ». Une réflexion qui a permis de s'interroger sur les relations à l'autre, les réseaux sociaux, la télé-réalité... Et d'aborder des notions de vivre ensemble et de bienveillance. Comme quoi on peut, même en vacances, aborder des sujets sérieux. La formation aux gestes de premiers secours a complété cette série de « remue-ménages ».

DES ACTIVITÉS VARIÉES

Mais à l'Ado'Bus, on trouve aussi des ateliers plus ludiques, comme la pâtisserie. Ou tout aussi amusant, l'improvisation théâtrale, les jeux de rôle, l'escape game et ses énigmes à résoudre. Et même les blagues de Tonton bus, qu'il fallait écouter. Sans rire, car rire c'était perdre ! Côté sportif, costauds ou pas, tous se sont alignés pour la balade à vélo, le rafting et le mur d'escalade à Bordes. Mais le point d'orgue fut, sans conteste, la nuit sous la tente à Lestelle-Bétharram.

S'y est ajouté l'atelier avec le grapheur Moze qui, avec les jeunes, a signé le tag sur le flanc du bus. Le « Petahume » est, désormais, le petit nom du véhicule qu'on ne peut manquer de voir.

L'ACCUEIL

Les journées à l'Ado'Bus sont donc bien remplies. De 10 heures à midi se déroulent les premiers contacts avec l'accueil et l'inscription des jeunes. Et autour d'un petit café, se joignent, au gré de chacun, les parents, la famille et les partenaires, les élus des communes, curieux de voir à quoi ressemble ce fameux bus. D'ailleurs, la visite d'élu a fait prendre conscience aux participants du rôle et de la volonté de la CCPN, créateur du service Jeunesse dont l'Ado'Bus est l'une des émanations.

L'après-midi, c'est plein feux sur les activités. Dernier moment important, le bilan en fin de journée avec les avis de chacun, toujours utiles dans une perspective d'amélioration.

FAVORISER L'AUTONOMIE

Le rôle de l'Ado'Bus dépasse largement celui d'un simple centre de loisirs itinérant. Tout en proposant des activités de qualité, c'est aussi un moyen de favoriser l'autonomie et la responsabilité du jeune. S'y ajoute une fonction d'accompagnement individuel et collectif, qui se traduit par l'écoute et le conseil que les jeunes peuvent trouver auprès de l'animatrice.

CE N'EST PAS FINI

Vacances d'été terminées, le travail de l'Ado'Bus se poursuit aussi tous les jeudis au collège et les vendredis au lycée, avec la présence de partenaires pour répondre aux questions. Les jeunes y trouveront des interlocuteurs pour parler en particulier de prévention et d'orientation.

L'Ado'Bus en pratique



Dans le cadre des activités de l'Ado'Bus sur les communes de la plaine de Nay, le nombre de places est limité à 12 par jour. La priorité est donnée aux adhérents qui seront inscrits sur les créneaux indiqués, ou directement dans l'Ado'Bus.

Inscription annuelle : 10€ par jeune avec accès aux activités de la Maison de l'Ado (sur inscription).

Équipements :

Matériel : console PS4, TV, ordinateurs, imprimante (pour les ateliers), jeux sportifs extérieur : badminton, foot, hand, pala...
Jeux console PS4, jeux de plateau.
Espace cuisine : four, micro-ondes, réfrigérateur, bouilloire.

Vacances

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30.

Hors vacances

Mercredi 14h00-17h30

Jeudi 12h00-14h00 au collège Henri IV

Vendredi 12h00-14h00 au lycée Paul Rey

Contact : Fabienne, Animatrice Jeunesse :

07 85 81 30 06 / adobus@paysdenay.fr

AGENDA CCPN

Exposition cadeaux d'artistes

Du 28 novembre au 22 décembre
de 14h00 à 18h00

Espace d'arts contemporains

22 chemin de la minoterie 64800 Nay

Contact : 05 59 13 91 42 / info@nayart.com

www.nayart.com

14e bourse de Noël

Dépôt et vente d'articles

Du 15 au 19 novembre de 9h00 à 19h00

Salle de l'Isarce, rue du stade 64800 Asson

Contact : 06 71 63 34 33 / laviequigagne@pau.fr

http://laviequigagne.fr

Cours de sculpture

par un sculpteur créateur professionnel

4, 18, 25 novembre et 2, 9, 16 décembre

De 18h30 à 20h30

Tarifs et contact : 06 43 98 51 26

www.delacoux.com

Atelier floral

. Adultes

29 novembre à 18h30 « Couronne de porte »

20 décembre à 18h30 « Centre de table de Noël »

. Enfants à partir de 6 ans

30 novembre à 14h30 « Couronne de l'Avant »

. 21 décembre à 14h30 « Centre de table de Noël »

13 rue Clémenceau 64800 Nay 64800 Nay

Contact : 09 87 33 28 42

lejardinsouslaverriere@gmail.com

Concert de Noël

15 décembre 16h30

Église de Capbis 64800 Bruges-Capbis-Mifaget

Mifaget

L'agenda complet

des animations est disponible sur le site

www.tourisme-bearn-paysdenay.com

Ces gens d'ici qui ont des idées et du talent

Ils sont nombreux les gens d'ici à faire vivre et à développer leur idée originale. Rencontre avec deux d'entre eux qui ont su connecter leur usine ou s'imposer dans les gros travaux hydrauliques.

[Lire le premier volet de la série : Les Infos. Mars 2019]

Larcebau Le virage d'une usine numérique et connectée

L'IDÉE. Faire le choix d'investir pour devenir une usine numérique et connectée, afin de répondre plus vite et encore mieux aux clients dont les exigences Qualité-Coût-Délais sont de plus en plus contraignantes.

Pour une PME, prendre le virage numérique constitue un véritable challenge. La société Larcebau l'a fait. Ce n'est donc pas par hasard si elle a été retenue pour l'opération « Usine du futur », lancée par le Conseil régional, voici trois ans.

Le choix de Christophe Larcebau s'est traduit par une série d'investissements importants pour acquérir une série d'outils numériques après vingt-deux ans d'activité de cette entreprise familiale.

QUATRE OBJECTIFS

Véritables leviers de développement, via l'amélioration des performances industrielles, les outils numériques sont devenus incontournables pour rester compétitif.

« Une décision stratégique pour nous donner les moyens d'être une force de proposition, dans un climat de concurrence » explique Christophe Larcebau.

« Cette série d'avancées technologiques répond à plusieurs objectifs : diminuer la pénibilité et améliorer la sécurité pour les opérateurs, augmenter notre valeur ajoutée, poursuivre le développement de notre productivité ».

TROIS NOUVEAUX OUTILS

Premier outil numérique : le robot 6 axes, qui permet, entre autres, d'automatiser les tâches de tronçonnage et de détournage.



Christophe Larcebau a profondément transformé son usine en s'appuyant sur le numérique.

Deuxième outil : un scanner 3D. Il assure plusieurs fonctions : traitement des pièces pouvant aller jusqu'à 4 m en contrôle dimensionnel, numérisation des modèles pour fabriquer, par exemple, un outillage de pose ou fournir un modèle numérique de n'importe quelle pièce. Cet axe est un potentiel important de développement que Christophe Larcebau et ses équipes comptent bien développer d'ici la fin de l'année.

Le troisième outil se décline autour de la communication interactive en temps réel. Les outils numériques, associés au site internet, donnent aux clients plusieurs types de renseignements : suivi et traçabilité de la production, état d'avancement de leurs commandes, plan de charge de l'usine selon les périodes... « Mieux : via une

caméra numérique, nous pouvons échanger des informations techniques sur les pièces de façon interactive type Skype, d'où un gain de temps très important afin d'éviter un déplacement lointain ».

DANS L'AVANCÉE

Pour rester dans cette dynamique de progrès, un deuxième robot devrait être investi dans les 2 années à venir. En attendant, le système informatique a été modernisé et la sécurité augmentée, des postes numérisés de suivi de la production et 2 écrans numériques ont été installés. « Objectif : élargir nos prestations par une communication interactive accrue interne et externe et traiter des pièces de grande dimension avec moins de pénibilité. ».

22 ANNÉES

Près de 22 ans après sa création, l'entreprise reste fidèle à ses valeurs d'origine et poursuit sa croissance, en dynamisant l'existant et en créant de nouvelles offres de service à forte valeur ajoutée.

« Mais nous n'oublions pas ce qui fait la force de notre entreprise, ce sont les hommes et les femmes qui la composent ». Et ce ne sont pas ces derniers investissements qui vont le contredire.

Tout naturellement, un plan a été mis en place pour leur permettre d'acquérir les compétences nouvelles pour maîtriser la révolution numérique de leur métier.

• Larcebau. Igon
Sous-traitance aéronautique
Mécanique industrielle
38 salariés (4 embauches prévues).

Groupe HWP Du pas de tir d'Ariane 6 à Kourou et à Disneyland

L'IDÉE. Être capable de concevoir, fabriquer, poser et mettre en service des équipements pour l'hydroélectricité et des tuyaux pour les réseaux d'eau complexes. Mais avec une caractéristique bien particulière : qu'ils sortent de l'ordinaire !

C'est pour répondre à des défis techniques et « faire des choses compliquées » que Guillaume Menoux a fondé HWP.

« Imaginer des solutions en fabrication comme en pose, pour répondre à une demande complexe, ce sont ces challenges qui m'intéressent ». Et c'est pour cela que les clients (et non des moindres puisqu'il compte, parmi eux, Eiffage et Vinci) font appel à lui.

Dernier chantier hors normes : le système de refroidissement du pas de tir de la fusée Ariane 6 à Kourou. 800 000 litres d'eau, lâchés en 10 secondes du haut d'une tour métallique de 90 m de haut ! Chantier difficile, puisqu'il faut à la fois refroidir le pas de tir et éviter, en même temps, la vibration de l'onde de choc tout en assurant une réserve d'incendie.

10 M€ EN DEUX ANS

À côté de cette réalisation impressionnante, s'alignent des réalisations moins spectaculaires mais tout aussi techniques : reconstruction de centrales hydrauliques, pose de conduites forcées, barrages et quelques chantiers à forte notoriété comme celui de Disneyland pour le spectacle de la Reine des neiges et un réseau d'eau souterrain, à Paris.

Ses équipes interviennent non seulement en France mais aussi en Côte d'Ivoire et en Nouvelle-Calédonie.

Ce qui représente 10 millions d'euros sur les deux ans à venir.

Ce développement spectaculaire n'étonne guère Guillaume Menoux, qui insiste sur son positionnement particulier : « vouloir faire et savoir faire ce que les autres ne veulent pas faire ».

UNE SAGA

Son parcours, pourtant, relève d'une véritable saga. Médaille d'or au concours du Meilleur apprenti de France, il s'installe comme simple forgeron artisan à l'âge de 19 ans.



Guillaume Menoux : une croissance continue dans un secteur très spécialisé.

Simple forgeron ? Pas tout à fait ! Car son ADN d'entrepreneur parle très vite. Il rachète deux sociétés qu'il revend 10 ans plus tard, avant de créer HWP en 2017, en embauchant un ingénieur et un opérateur.

Il est lancé ! Depuis, les chantiers se succèdent : ouvrages hydroélectriques, conduites forcées, vannes, clapets, grilles, réseau d'irrigation, adduction d'eau potable. Il aménage même des centrales électriques qu'il exploite lui-même.

Sa notoriété professionnelle est telle que ce sont les clients qui le contactent parce qu'ils savent qu'il relèvera le défi de répondre à une demande complexe.

SUR LA LANCÉE

Il poursuit son développement. En plus de ses deux filiales STPH et MMT, il vient de créer une marque : STPH Distribution pour la vente de pièces pour les réseaux d'eau potable et complexes. Il recrute aussi deux ingénieurs chargés d'affaires. Couronnement de cette dynamique puissante, ses équipes vont intégrer le nouvel atelier de 1 200 m² et 400 m² de bureaux.

Toujours à Bénéjacq. « Et nulle part ailleurs » sourit-il. Manière de démontrer qu'on peut être actif à l'international et vouloir rester les pieds ancrés dans la terre de son village.

Groupe HWP. Bénéjacq.
Hydroélectricité et tuyauterie
pour les réseaux d'eau complexes.
15 salariés.
CA : 7 millions d'euros.

Quand la chaux de Montaut et d'Arros alimentait les chantiers de construction

Bâtir à chaux et à sable : on connaît l'expression qui est synonyme de longévité. Et bien, en Béarn, la chaux venait essentiellement de Montaut et, dans une moindre mesure, d'Arros de Nay. Des fours à chaux existaient un peu partout sur le territoire. Mais c'est à Montaut et Arros qu'existent les vestiges les plus apparents de ces fours à chaux.

L'église de Montaut, celle de Pontacq, la chapelle de Bétharram, l'Hôtel de France à Pau, la basilique de Lourdes, les soubassements du boulevard des Pyrénées à Pau ont un point commun : celui d'avoir été bâtis avec la chaux de Montaut, exploitée dès le XI^e siècle. La pierre d'Arros fut surtout utilisée pour réaliser les encadrements des portes et des fenêtres des bâtiments, ainsi que leurs chaînes d'angle. Particulièrement tendre, elle est également appropriée pour les cartouches sculptés qui ornent nombre d'habitations du Pays de Nay (voir encadré ci-dessous).

UTILISÉE DEPUIS LONG-TEMPS

À Montaut, la production de chaux est assez bien connue, comme le rappelle Alain Caperet, maire de Montaut. « M. Antoine de Froissard a écrit un ouvrage « Une histoire de la chaux à Montaut ». Ce livre retrace l'origine de l'histoire de ce matériau, grâce à la mémoire de quelques anciens qui n'ont pas voulu que tout ce passé disparisse.

L'extraction de la pierre, dans une bande de schistes calcaires, se faisait principalement à la carrière du Castera, située à l'Est de la commune,

chemin du Mourle. C'est la plus connue et elle fut la plus exploitée. Malheureusement, aujourd'hui il est impossible de voir le front de taille, la végétation et la forêt ayant tout investi.

DES MINEURS SUSPENDUS

C'était une exploitation plutôt physique ! Les mineurs suspendus à des sortes d'échelles de corde, foraient un trou dans la pierre, le bourraient de poudre et installaient une mèche à combustion lente pour leur permettre de se mettre à l'abri.

Ainsi explosée, la roche gisait au sol en morceaux de toutes dimensions. Elle était alors chargée sur des chars tirés par des vaches ou des bœufs et transportée à proximité des fours. À la vitesse de 3 km/heure : un exploit, vu l'état des chemins défoncés !

LES FOURS

Les fours étaient construits en pierres de taille (labasses et galets). Quelques-uns comportaient un auvent pour protéger les ouvriers et... des niches pour y placer des bouteilles. Beaucoup de fermes possédaient leur propre four.

La « cuisson » de la pierre pour obtenir la chaux se faisait selon deux procédés. Le plus ancien était constitué par des fours à bois. Une production limi-

tée, essentiellement destinée à l'utilisation personnelle des agriculteurs.

Là encore, la « cuisson » exigeait une grande charge physique, puisqu'il fallait huit heures pour charger le four. Il était allumé le lundi matin puis maintenu, avant de voir toutes ses ouvertures fermées le dimanche. On laissait ensuite reposer trois jours avant de tirer la chaux.

Les équipes se relayaient toutes les quatre heures.

Le second type de four, alimenté au charbon, était le four à grille qui permettait d'obtenir de la chaux en plus grande quantité. Il avait une dimension semi-industrielle.

INDUSTRIEL ET MARCHAND

C'est ce dernier four qu'exploitait Jean Brousset-Matheu, l'un des plus connus des industriels marchands de Montaut. Il est réputé pour avoir mené une modernisation permanente de ses installations, combinée à la recherche permanente de nouveaux contrats et le développement de relations commerciales.

C'est ainsi qu'il utilisait du charbon venu d'Angleterre et de Pologne, déchargé en gare de Montaut, puis du côté de Pau. Profitant des possibilités du chemin de fer, il expédiait une soixantaine de wagons de chaux

par an.

Il mit en place une machine à vapeur puis une turbine hydraulique pour tamiser la chaux avant l'ensachage. Sa production avoisinait 3 000 tonnes/an.

UN HÉRITAGE

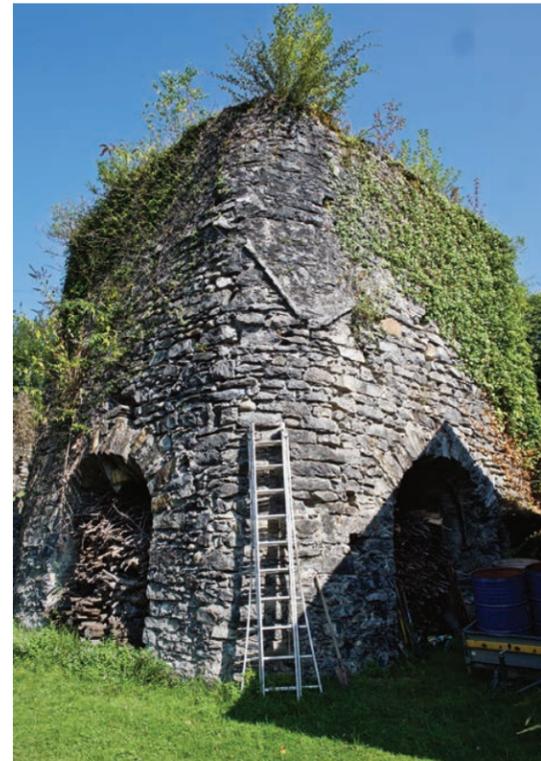
À PRÉSERVER

Montaut fut donc pendant deux siècles un bassin économique à l'activité soutenue. Car à côté des mineurs et des chauffeurs, il y avait aussi les charretiers qui allaient livrer la chaux à Pau, Lembeye, Morlaàs. Par des chemins rarement en bon état. Et dans les côtes très importantes, on faisait appel au paysan du coin qui venait en renfort avec son attelage de vaches.

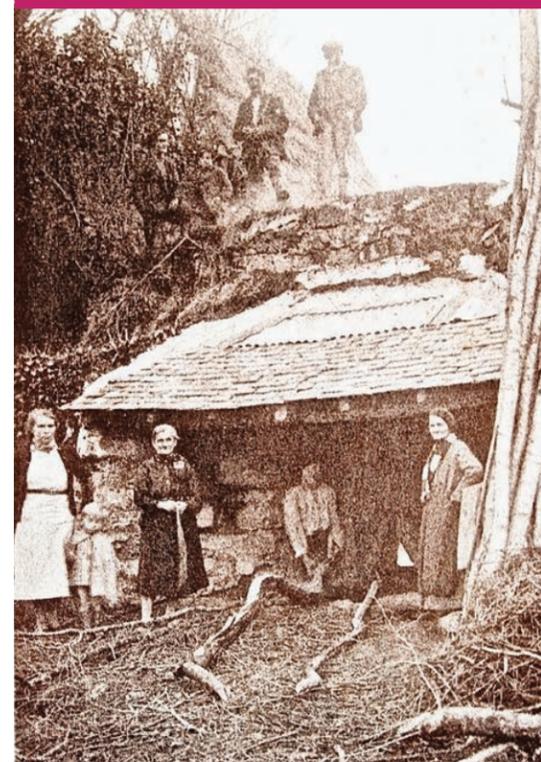
De cette époque qui s'acheva avec l'extinction du dernier four en 1930, il reste des vestiges de quelques fours assez bien conservés sur la route du Mourle, celle-là même qui conduisait à la carrière.

C'est pour maintenir le souvenir de ce passé, relativement récent, qu'aujourd'hui, quelques-uns souhaitent qu'au moins un de ces fours soit réhabilité pour en faire un endroit de mémoire.

Alors qui sait ?



Certains fours étaient vraiment imposants : l'échelle donne une idée de sa capacité.



Une pause en famille. C'est par le haut, à l'endroit où se trouvent les deux hommes, que se chargeaient les fours.

À Arros, un four jusqu'en 1923

La commune était connue pour fournir deux sortes de pierres, utilisées massivement pour la construction.

■ **La carrière du Moun de Rey a livré durant plusieurs siècles des pierres calcaires de couleur blanche.** Attestée dès le XVI^e siècle, l'exploitation de la carrière connaît son plus important développement au XIX^e siècle. Ses produits sont alors massivement utilisés dans le Pays de Nay et à Pau, alors en proie à une véritable vague de construction (fermes, maisons, églises, édifices civils...).

À leur apogée entre 1810 et 1870, les carrières cessèrent définitivement de produire vers 1923, puisqu'à cette époque le ciment remplaçait les mortiers à la chaux.

Vers 1896, pourtant, on construisit un four à feu continu, ce qui constituait une technique assez élaborée.

Mais ce four servit très peu, concurrencé par de puissants groupes, distribuant leur production

grâce aux réseaux de chemin de fer, alors en pleine expansion.

En leur temps, les carrières

d'Arros donnèrent beaucoup de travail aux hommes et aux femmes, depuis l'extraction des pierres jusqu'au transport par charrois.

■ **Arros était également connu par l'exploitation des carrières de dalles (les labasses).** Les labasses (ou lavasses) étaient les pierres utilisées dans les lavoirs.

La pierre extraite, communément appelée « Grès de Bouzom », est un grès

gris légèrement bleuâtre. Cette pierre a été utilisée dans tout le Béarn pour l'aménagement des maisons (dallage, banc), le bornage des parcelles.

Cette pierre a également servi à la construction de plus gros ouvrages tels que le pont de Nay, ou d'autres à Bruges, Soumoulou, Coarraze, Meillon, Pardies-Piétat et sur le canal du Lagoin.

Comme tient à le souligner Gérard d'Arros, maire de la commune, « une randonnée PLR, retraçant notamment l'histoire des carrières, débute devant le château d'Arros ».



Une des dernières restaurations, chemin de Pédestarrés à Asson, qui bénéficia d'une subvention communautaire.